

## REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2023-2024



L'Association de Gymnastique Volontaire Herblinoise a été créée en Septembre 1997. Depuis cette date, la section est affiliée à la **FFEPGV** (FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE). Les cours proposés par l'association sont payants.

### **Inscription au club**

Afin de pratiquer la Gymnastique Volontaire au sein du club, chaque participant doit avoir :

- pris connaissance du Règlement Intérieur et des garanties d'assurance FFEPGV/GROUPAMA pour cette saison.
- s'être acquitté du montant de la cotisation annuelle (Licence Fédérale + Part départementale EPGV),

### **Cours de l'AGVH**

Les cours de Gymnastique Volontaire Adulte (+16 ans) ont lieu à la salle Fitness au gymnase de l'Angevinière. Ils durent 1 heure et sont animés par des animateurs diplômés :

- **Clémence HENRY** assurera le cours du **lundi** de **18h30 à 19h30**
- **Yoann VIOLLEAU** assurera le cours du **jeudi** de **18h45 à 19h45**.

Nous pouvons vous proposer un règlement en 3 fois par chèque. Le premier chèque de 65 € sera encaissé début octobre, le second de 30 € sera encaissé début novembre et le troisième de 30 € début janvier 2024.

Tous les membres de l'association doivent être à jour de leurs cotisations.

**Contact : AGVH – Armelle AUTHIE**  
8 Avenue du Palais Royal – 44800 SAINT- HERBLAIN  
Tél : 07.83.08.59.58  
**Courriel : [agvh44@gmail.com](mailto:agvh44@gmail.com)**



## **REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2023/2024 <sup>(2)</sup>**

Pour les inscriptions tardives (à partir du mois de janvier) possibilité de tarif dégressif au prorata du nombre de mois restants.

Chaque participant a la possibilité de faire 2 cours d'essai gratuits avant son inscription définitive.

Chaque licencié recevra directement sa licence de la FFEPGV sur sa messagerie électronique, à défaut nous demanderons à la fédération de les adresser par voie postale.

L'association pourra délivrer sur demande des attestations de paiement pour les Comités d'Entreprise.

### **Pratiquants**

Tout adhérent au club doit pouvoir, quelles que soient ses capacités physiques, prendre plaisir à la pratique de la gymnastique volontaire dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative.

Chaque adhérent doit être équipé de chaussures de sport, d'une tenue adaptée à la pratique du sport, d'une serviette.

Pensez à prendre une bouteille d'eau. Il est important de s'hydrater.

Pendant les cours, veillez à respecter les explications des animateurs, car elles sont importantes.

A la fin du cours, nous demandons une aide pour le rangement du matériel (Tapis, Step,..)

Le matériel est mis gratuitement à disposition des adhérents.

### **Vie du club**

La vie du club ne s'arrête pas aux séances de gymnastique. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif sérieux, pour garder et améliorer l'ambiance générale du club, il est demandé à chacun de participer aux différentes manifestations organisées au cours de la saison sportive et d'assister à l'Assemblée Générale du club.

Le bureau décline toute responsabilité en cas de disparition de biens personnels.

**Contact : AGVH – Armelle AUTHIE**  
8 Avenue du Palais Royal – 44800 SAINT- HERBLAIN  
Tél : 07.83.08.59.58  
**Courriel : [agvh44@gmail.com](mailto:agvh44@gmail.com)**



## REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2023/2024 <sup>(3)</sup>

### DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des différentes manifestations et rencontres organisées par l'AGVH, vous serez amené(e) à être photographié(e) ou filmé(e). Ces clichés pourront ensuite être mis en ligne sur le site de l'association et Facebook. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre part une autorisation dans le cadre de votre droit à l'image.

Je soussigné(e) :

Autorise l'AGVH à capter, exploiter et diffuser à titre gracieux mon image dans un cadre strictement non commercial, au sein de la structure, sur son éventuel site internet, comme support d'illustration des manifestations

N'autorise pas l'AGVH à me photographier.

Date :

Signature :

### REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) :

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Gymnastique Volontaire Herblinoise et m'engage à le respecter. Avoir également pris connaissance des garanties accordées par l'assurance FFEPGV/MAIF jointes au présent document.

Date :

Signature :

**Contact : AGVH – Armelle AUTHIE**  
8 Avenue du Palais Royal – 44800 SAINT- HERBLAIN  
Tél : 07.83.08.59.58  
**Courriel : [agvh44@gmail.com](mailto:agvh44@gmail.com)**